

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**  
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 15 avril 2004

| Nombre de membre                         |             |   |
|--|-------------|---|
| Afférents<br>Au conseil<br>communautaire | En exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>délibération |
| 42                                       | 42          | 25  |

Date de convocation  
6 avril 2004

Date d'affichage

Date de retrait de l'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille quatre le quinze avril à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente à Campagnan, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. PIERRUGUES Georges - M. OULIE Guy – M. SALASC Philippe - Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène - M. DEJEAN Maurice - M. CABELLO Gérard - M. VILLARET Louis – M. YVANEZ André – M. DONNADIEU Jacques – M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. ALVERGNE Michel - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean-Louis - M. Jean Claude RICHARD - Mme GERBAL Renée - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. ASTIE Michel - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. PALOC Eric -

**Absents excusés :** M. CADILHAC Jean-François - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. GOUZIN Bernard - M. CALAS Alain - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. BELLOC Jean-Paul - Mme. DEJEAN Anne Marie - M. RUIZ Jean François

**Absents :** M. PONCE Jean-Claude - M. AGOSTINI Jean André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René – M. GASTAN François - M. COLIN Lionel - Mme WILLOQUAUX Béatrice - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - Mme VIVIEN Isabelle - Mme GUERRE Nicole.

Monsieur Jean Paul Belloc donne pouvoir à Monsieur Raphaël Asensi  
Monsieur Jean François Cadilhac donne pouvoir à Monsieur Louis Villaret  
Madame Anne Marie Déjean donne pouvoir à Monsieur Michel Astié  
Monsieur Charle Maneiro donne pouvoir à Monsieur Gérard Cabello

Monsieur Michel Astié a été élu secrétaire

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer**

**29-2004  
Tarif des Randofiches®**

Madame F. Martin, rapporteur, explique que le Conseil communautaire du 12 mai 2003 a délibéré favorablement sur l'édition de 2 Randofiches® concernant Les Fenestrettes et Notre-Dame du Lieu Plaisant à Saint-Guilhem le Désert.

Madame F. Martin précise que ces randofiches, éditées chacune à 5 000 exemplaires, vont être vendues par l'Office de tourisme de Saint-Guilhem le Désert - grotte de Clamouse, l'Office de tourisme intercommunal de Gignac et au point accueil du Pont du Diable. Une régie et des sous-régies sont créées à cet effet.

Madame F. Martin ajoute qu'il convient à présent de fixer le tarif de ces Randofiches®.

Il est proposé un tarif de 1 € pièce.

**Le Conseil, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- Le tarif des Randofiches® à 1 € pièce.

Fait à Gignac, le 7 mai 2004

Le Président

Louis Villaret